

ON S'ABONNE :  
**Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.  
**AUTRES DÉPARTEMENTS :**  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS**  
**ANNONCES**, 25 centimes la ligne.  
**RÉCLAMES**, 50 centimes la ligne.  
 Les Annonces et Avis sont recus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
**L'ABONNEMENT se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figéac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figéac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 27 Juillet 1867.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 25 juillet....	68 80	99 50
Du 26.....	68 85	99 85
Du 27.....	68 65	99 50

**BULLETIN**

Une discussion très animée s'est engagée au Corps législatif sur les obligations mexicaines, à propos de l'art. 1<sup>er</sup> du projet de loi sur le budget extraordinaire de l'exercice 1868. M. Berryer a demandé qu'on ajoutât aux recettes la somme de 28 millions due au Trésor par le syndicat des banquiers, l'honorable député se plaint de ce que le gouvernement ait réalisé la convention conclue avec ce syndicat. MM. Barroche et Rouher ont répondu que cette convention n'a jamais été réalisée ; quant aux intéressés français, c'est à la commission mexicaine qu'ils doivent demander des comptes. L'Etat est, comme eux, créancier. M. Pouyet-Quertier dit que l'Etat seul peut poursuivre les banquiers et les obliger au paiement des 28 millions. L'incident n'a pas eu de suite. L'article 1<sup>er</sup> a été adopté.

A la dernière séance de la session de cette année, au Corps législatif, M. Ernest Picard a parlé des créanciers français du Mexique. M. Rouher a déclaré qu'on insérerait bientôt au *Moniteur* un décret de l'Empereur, constituant une commission chargée de distribuer aux intéressés la somme de cinq millions et quelques cent mille francs. Une répartition provisoire sera faite prochainement ; quant à la répartition définitive, la commission l'opérera dès qu'elle le pourra.

M. Schneider a lu le décret de l'Empereur qui déclare close la session de 1867.

Cette lecture a été accueillie aux cris presque unanimes de : *Vive l'Empereur !* Plusieurs membres de la gauche ont crié : *Vive la liberté !*

Le *Moniteur* annonce que le gouvernement a reçu de M. Dano, un télégramme, en date du 9 juillet. Notre ministre ne pensait pas quitter

Mexico avant une semaine. Ce télégramme ne donne aucun détail sur les derniers événements du Mexique.

Les explications données lundi par M. Ratazzi au Parlement italien sur les projets garibaldiens contre Rome sont bien accueillies dans les cercles politiques. Le ministre avait dit : « Le gouvernement italien respectera et fera respecter la convention du 15 septembre. » Le *Constitutionnel* en dit autant du gouvernement français.

Sur la proposition de M. Ratazzi, la Chambre italienne a exprimé le vœu que le budget de 1868 fût établi et présenté avec toutes les économies possibles, outre celles qui ont déjà été votées.

D'après le *Mémorial diplomatique*, la cour pontificale ne serait pas éloignée de donner sous une forme ou sous un autre, son adhésion au projet de loi sur la liquidation du patrimoine ecclésiastique en Italie. Nous répétons cette nouvelle sous toutes réserves.

On mande de Londres : « Aux élections supplémentaires de Birmingham et Coventry, les candidats libéraux ont été élus. »

A la Chambre des communes, lord Stanley, parlant des affaires de la Crète, a constaté que les informations étaient tout à fait contradictoires, selon qu'elles provenaient de Constantinople ou d'Athènes. Le noble lord aurait pu ajouter que les affirmations et les dénégations réciproques semblent bien plutôt provenir d'une source gasconne ou normande. Pour le moment, la vraisemblance est que les Turcs ont l'avantage.

Pendant que les hostilités continuent dans ses Etats, Abdul-Aziz poursuit son voyage. On mande de Liège, 24 juillet : « Le Sultan est arrivé cette nuit, à 1 heure. S. H. a été reçue par le roi des belges, par le comte de Flandre. L'accueil a été extrêmement cordial. » A Calais, le Sultan a envoyé au prince de Galles une dépêche pour lui exprimer ses remerciements de l'accueil qui lui a été fait en Angleterre. S. M. a donné 2,500 liv. sterl. aux pauvres de Londres.

La *Gazette nationale*, de Berlin, prétend connaître la réponse du Danemark à la note prussienne. Le Cabinet de Copenhague ne déclinerait pas les garanties exigées par la Prusse ; il demanderait seulement que ces garanties fus-

sent préalablement spécifiées.

On écrit de la Nouvelle-Orléans que les enrôlements continuent sans se séparer pour le corps des « *Vengeurs de Maximilien*, » qui s'organise dans le district et au Texas.

Le roi de Suède, actuellement à Vichy est attendu dans quelques jours à Paris.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques**

(Agence Havas).

Londres, 25 juillet.

On mande de l'île de Wight, que l'Impératrice des Français s'est embarquée hier, à bord de la *Reine-Hortense* pour retourner en France.

Southampton, 24 juillet.

Le bruit courait que le gouvernement américain désirait intervenir au Mexique.

Des expéditions de filibustiers s'organisent contre Juarez à New-York, à la Nouvelle-Orléans, à Buffalo et dans d'autres villes. Le bruit courait également que de nombreux enrôlements avaient lieu.

A la Nouvelle-Orléans, des messes pour le repos de l'âme de Maximilien avaient été dites dans toutes les églises catholiques.

Le consul autrichien de la Nouvelle-Orléans, avait loué un bâtiment pour transporter à Trieste les membres autrichiens de la légion étrangère du Mexique.

Coblentz, 24 juillet.

Le roi est arrivé ici, pour recevoir le Sultan, qui est entré à Coblentz dans l'après-midi. Une revue militaire a été organisée.

Florence, 24 juillet, soir.

La Chambre des députés a approuvé, jusqu'à l'article 13, le projet de loi relatif à la liquidation du patrimoine ecclésiastique, avec de légères modifications.

L'Italie dit que M. Ratazzi a déclaré, dans le sein de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la suppression du cours forcé des billets de banque, que le gouvernement pourrait faire cesser ce cours forcé, si la Chambre lui accordait les 600 millions qu'il a demandés sur les biens ecclésiastiques. La commission est disposée à proposer un article additionnel portant le retrait du cours forcé, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1868, avec une latitude de quelques mois pour faciliter les opérations et pourvoir, par d'autres voies, aux besoins du Trésor.

Madrid, 24 juillet.

La *Epoca* dément formellement la nouvelle, publiée par quelques journaux étrangers, que des expéditions s'organisent à la Havane contre le Mexique.

Voici, d'après un journal italien, les passages principaux du discours adressé par le général Dumont aux officiers et soldats de la légion pontificale :

situation. C'est alors, Albert, qu'il me faudrait mourir de honte et de douleur.

« Mais on ne meurt pas dès qu'on le désire. Quel supplice, grand Dieu ! que de traîner près de vous mon existence en flétrissant la vôtre ! »

« Cher Albert, la vie des hommes est, pour une grande part, extérieure. Ils ont avec l'opinion des rapports incessants. Vous sentirez bientôt l'influence de cette opinion, elle vous pénétrera malgré vous. — Et si vous rencontrais un jour une femme jeune, séduisante, naïve... jeune enfin, et qui vous semblerait bien mieux faite pour être votre compagne... que deviendrais-je, Albert ? Dieu défend le suicide. Que deviendrons-nous ? »

« Et puis nous sommes aussi trop pauvres pour nous unir. Quand il faut sans cesse et sans relâche acheter son bonheur au prix d'un travail souvent insuffisant, la misère, dit-on, tue bien vite l'amour. Si les femmes les plus jeunes et les plus aimables ont cet accueil à craindre, comment oserais-je le braver ? »

« Albert, tout m'ordonne de vous sauver de votre folie. Soyez courageux, mon bien cher ami. Et pour ne pas m'en vouloir, cherchez à deviner tout ce que je souffre, et songez à tout ce que je sacrifie. Vous reconnaîtrez plus tôt que j'ai eu raison. Ne cessez pas tout à fait de m'aimer, Albert ; nous nous reverrons un jour... quand je serai vieille et quand vous serez marié. Je ne pourrais vous dire adieu pour toujours. Albert, ne me maudissez pas. Je ne vivrai plus, moi, que de votre pensée. Adieu... Soyez fort. Soyez l'ami de vous-même en mon absence. Adieu, mon Albert ! »

Au-dessous de cette ligne, la plume en essayant de tracer quelques mots encore, n'avait fait, sur le papier trempé, que des taches bleuâtres. Tout au bas de la page, Albert vit ce mot, en grosses lettres : Au revoir ! puis ce postscriptum :

« Il y a cent francs dans le secrétaire du salon. Veuillez

« Vous vous montrez dignes de la France dans la mission qui vous a été confiée par le gouvernement de l'Empereur ; car vous continuez toujours d'être soldats français, quoique vous soyez payés par le gouvernement pontifical dont vous devez soutenir la souveraineté temporelle jusqu'à la dernière goutte de votre sang.

« Vous n'avez rien à craindre ; le gouvernement impérial vous considère toujours comme ses soldats et veillera à votre sûreté. Encore bien que vous portiez un drapeau et une cocarde différents de ceux de la France, ce n'est là qu'un palliatif et une mesure conseillée par de hautes raisons politiques. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

**ELECTIONS DÉPARTEMENTALES**

FORMALITÉS.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire très substantielle, très libérale sur les élections qui sont aujourd'hui la préoccupation publique. Nous donnons une analyse de ce document. Il indique le droit de chacun, le devoir de tous.

**Assemblées électorales.** — L'élection a lieu par commune. Dans celles de 2,500 âmes et plus, elle aura lieu le samedi 3 août ; dans les autres le dimanche 4 août. Pour les premières, le scrutin sera ouvert : le samedi, de 8 heures du matin à 6 heures du soir ; le dimanche de 8 heures du matin à 4 heures du soir. Dans les communes où le scrutin aura lieu le dimanche seulement, il sera ouvert à 8 heures et clos à 4. « Il est nécessaire, en effet, dit la circulaire ministérielle, que les opérations du scrutin se terminent à la même heure dans toutes les communes du même canton. »

**Bureaux de collège.** — Ils sont composés d'un président, de quatre assesseurs et d'un secrétaire. Ce dernier n'a que voix consultative. Le bureau est présidé par le maire de la commune ou à défaut par les adjoints ou conseillers municipaux suivant l'ordre du tableau ; c'est-à-dire d'après le chiffre de suffrage qui a déterminé leur élection. Les assesseurs sont pris parmi les conseillers municipaux ; à leur défaut, les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents sont appelés au bureau. Le président du collège ou de la section a seul la police de l'assemblée.

**Division des scrutins.** — L'élection des conseillers généraux et celle des conseillers d'arrondissement auront lieu en deux opérations

vous en servir, je vous en prie au nom de notre chère amitié d'autrefois. »

XII

Albert court d'abord chez Pauline. C'était porter une belle proie à l'amour-propre offensé d'une ancienne amante. Elle savoura le désespoir d'Albert et en fit tout à son aise une humiliation. Elle nia qu'elle eût reçu confidence du départ de Marie, mais sa méchanceté lui fournit assez d'esprit pour tenir Albert dans le doute à cet égard. Il eut à subir le persiflage le plus insultant, non-seulement sur lui, mais sur son amie, et sortit, plein d'agacement, de colère et d'irritation, un peu plus malheureux qu'il n'était entré. A la fin pourtant, il se dit que Marie ne pouvait avoir confié son secret à cette vaine et méchante enfant, et dès lors il ne songea plus à Pauline. Il passa trois jours à Lausanne, occupé à recueillir le plus discrètement possible des informations sur la route que Marie avait prise. Il ne put rien découvrir et partit pour Genève.

Il savait le nom et l'adresse de l'ami de Marie. Il alla chez lui et le conjura de lui dire si mademoiselle Dubois était à Genève. L'étonnement du digne homme, bien plus que ses paroles, attesta qu'il ne l'avait point vue. Alors Albert se souvint que Marie avait à Berne une cousine à laquelle elle écrivait quelquefois. Lui-même un jour avait mis à la poste une de ces lettres. Par un effort de mémoire, il se rappela le nom et la rue, et partit pour Berne aussitôt.

La cousine de Marie se nommait madame Muller et demeurait sur la place de l'Hôtel de Musique. Ce fut une servante qui ouvrit. Albert demanda mademoiselle Dubois — Elle n'est pas ici, répondit la fille. — Est-elle sortie depuis longtemps ? — Ce n'est pas ici qu'elle demeure. Albert, ne se décourageant pas, demanda à parler à madame Muller.

On l'introduisit en présence d'une femme de quarante ans, au maintien froid, au regard sévère, qui se montra

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**

du 27 juillet 1867.

UNE

**VIEILLE FILLE**

PAR LÉO

CHAPITRE XI

Albert se retourna et vit un gros homme à lunettes bleues, rubicond de figure et de maintien important, qui attendait sa réponse.

— Mademoiselle Dubois n'est pas encore levée, monsieur.

— A dix heures et demie ! elle est donc malade.

— Dix heures et demie ! répéta le jeune homme. En effet, elle pourrait bien être malade. Il courut à la maison, monta l'escalier, et frappa doucement à la porte de Marie, puis il appela. Rien ne répondit. Elle sera sortie, se dit-il. Ou peut-être être allée ?

Il retourna vers le gros homme et lui dit que mademoiselle Dubois était absente.

— Monsieur, je suis son notaire. Veuillez lui dire que je l'attendrai chez moi, cette après-midi.

Une heure se passa. Albert était à bout de patience, l'inquiétude le prit. Il entra dans le petit salon et ouvrit

La reproduction est interdite.

distinctes, mais simultanées. A cet effet, deux boîtes pour la réception des votes seront disposées dans la salle de scrutin; elles porteront en caractères très lisibles ces mots: *Conseil général, Conseil d'arrondissement*. De plus, les membres du bureau devront donner de fréquents avertissements pour empêcher qu'il ne s'établisse quelque confusion dans les votes.

**Bulletins.** — Les bulletins doivent être préparés en dehors de l'assemblée et remis fermés au président. Le papier des bulletins sera blanc et sans signes extérieurs. Le vote de chaque électeur est constaté par la signature ou le paraphe de l'un des membres du bureau, apposée sur la liste en marge du nom du votant.

**Dépouillement des votes.** — Après la clôture du scrutin la boîte est ouverte et le nombre des bulletins vérifié. On procède ensuite au dépouillement, qui est fait dans la salle par des électeurs que le bureau désigne à cet effet. Dans les collèges ou sections où il se sera présenté moins de 300 votants, le bureau pourra procéder lui-même au dépouillement du scrutin. Lorsqu'il est terminé, le résultat est rendu public, et les bulletins brûlés en présence des électeurs.

**Majorité exigée.** — Nul n'est élu au premier tour du scrutin s'il n'a réuni: 1° la majorité absolue des suffrages exprimés; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Si cette double condition n'était pas remplie, il serait procédé à un nouveau tour de scrutin le samedi et le dimanche, ou le dimanche seulement, selon la population des communes, qui suivraient la proclamation du premier résultat. Ce serait donc: soit les 10 et 11 août, soit le 11 août qu'aura lieu ce ballottage. A cette seconde opération, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Telles sont, dégagées des stipulations légales dont s'autorise la circulaire ministérielle, les indications qui peuvent guider nos concitoyens dans les opérations électorales des 3 et 4 août. En ouvrant nos colonnes à ces renseignements, nous croyons servir la sincérité, la sécurité des votes. Nous répondons en même temps au vœu du gouvernement. Voici, en effet, comment se termine la circulaire de M. de La Valette:

« J'ai la confiance que les indications ci-dessus faciliteront aux assemblées électorales l'exécution de leur mandat, qui ne présente pas de difficultés lorsqu'il est défini par des instructions précises. Nous aurons ainsi contribué à augmenter l'autorité du résultat des prochaines élections en élevant tout prétexte à ces reproches d'irrégularité dont ne manquent pas de s'emparer les candidats qui ont succombé dans la lutte, alors même que la moralité et la sincérité de l'élection sont manifestes. »

L'administration fait son devoir avec un zèle impartial; c'est aux citoyens à faire le leur avec une patriotique vigilance. LAFFITE.

Revue des Journaux

FRANCE.

Les appréciations que contiennent les journaux russes du verdict dont Berezowski a été l'objet provoquent, de la part de la presse française des réponses animées. Nous citons hier un article des *Débats*; nous avons à mentionner aujourd'hui les considérations émises

surprise et formalisée des questions d'Albert. Elle n'avait pas vu sa cousine depuis deux ans. Elle en recevait quelquefois des nouvelles; mais mademoiselle Dubois ne lui avait pas confiés ses projets de voyage, ni comment il se pouvait faire qu'un ami fût à sa recherche. Elle pria ironiquement Albert de ne pas s'engager trop loin dans un pareil système d'investigations.

Il osa insister, demandant, au nom d'intérêts sacrés, à voir une seule fois mademoiselle Dubois, après quoi il resterait soumis à ses ordres. Madame Muller se leva de l'air d'une personne qui ne peut se compromettre plus longtemps avec un insensé; et montrant poliment le chemin à Albert, elle le conduisit à la porte de la rue qu'elle ferma sur lui. Cependant il y eut dans l'air de cette femme quelque chose qui émut l'espérance ou le pressentiment d'Albert. Afin de surveiller les abords de cette demeure, il chercha sur la place un logement vacant, et il eut le bonheur d'en trouver un qui était assez proche de chez madame Muller pour qu'il pût voir, des fenêtres, toutes les personnes qui entraient chez cette dame ou qui en sortaient. C'était une chambre au troisième étage, dans la maison d'un marchand mercier, dont le magasin occupait le rez-de-chaussée. Albert en prit possession. Accoudé sur sa fenêtre une moitié du jour, il employa l'autre moitié à parcourir la ville. A l'heure des cérémonies religieuses, on le voyait successivement dans tous les temples; il allait des promenades fréquentées aux points de vue solitaires, attentif, inquiet cherchant toujours.

Il y avait une semaine qu'Albert était à Berne, quand un jour, passant devant la porte de madame Muller, il en vit sortir un homme que déjà plusieurs fois, du haut de sa fenêtre, il avait remarqué allant et venant dans cette maison comme un de ses habitants. Cet homme, regardant Albert, fit une exclamation et marcha droit à lui la main ouverte, de l'air content et affectueux qu'on prend dans une agréable rencontre.

par le journal la France, après avoir rappelé l'explosion d'indignation qui a éclaté parmi nous lorsque Berezowski a commis son détestable attentat, et constaté que la foule, invoquant la loi de Lynch comme aux Etats-Unis, voulait faire justice sur place et sur l'heure, après avoir constaté que les ovations qui depuis l'attentat ont partout accueilli l'empereur Alexandre comme une énergique protestation du sentiment public ont assez témoigné de l'horreur de la population toute entière contre l'assassin et de ses respectueuses sympathies pour le Souverain qui était son hôte, M. J. Cohen continue en ces termes:

« Le jury français ne répond de ses décisions que devant Dieu; aucune influence, si haute qu'elle soit, ne peut pénétrer dans la chambre secrète où délibèrent les douze citoyens désignés par le sort pour juger les accusés, et tout le monde s'incline devant la majesté de leur verdict. »

« L'adoucissement des mœurs publiques a nécessairement agi sur l'esprit des jurés français. Excepté dans des cas très graves, on répugne en France à appliquer la peine de mort. Le nombre des exécutions capitales, qui était, il y a trente ans à peine, de plus de 100 chaque année, a considérablement diminué. Les circonstances atténuantes, si souvent accordées par le jury ne veulent pas dire que le crime lui inspire une pitié contraire à la justice, elles signifient presque toujours qu'il ne veut pas appliquer la peine de mort. »

« Voilà nos mœurs et nous en sommes fiers, car elles répondent à ce qu'il y a de plus généreux et de plus élevé dans les doctrines sociales du dix-neuvième siècle. »

MONDE.

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Coquille:

« Les nouvelles du Mexique, qui nous arrivent en lambeaux, nous montrent le courage déployé à ses derniers moments par Maximilien et ses compagnons d'armes. Leur mémoire devient chère à tous les honnêtes gens. Les partisans européens de Juarez rejettent l'attentat sur l'opinion publique; ils citent l'unanimité des journaux qui réclamaient la tête de Maximilien. Nous sommes assez instruits des manœuvres révolutionnaires pour savoir comment se manifeste cette opinion publique. Le parti triomphant s'empare des journaux, et il forme et dirige lui-même cette opinion dont il se fait tantôt une épée et tantôt un bouclier, pour trapper de tels coups, il faut déjà avoir terrifié l'opinion. Que Juarez n'invoque donc pas la futilité qu'il a créée et que ses amis ne l'invoquent pas pour lui! »

PATRIE.

La *Patrie* se demande quelle devrait être actuellement en Italie la préoccupation dominante:

« Evidemment, fait observer M. Penel, la préoccupation financière, le besoin d'arriver à l'équilibre du budget, la conclusion d'un emprunt qui est inévitable et qu'il faut tenter de réaliser au moins dans les conditions possibles. Une tentative révolutionnaire sur Rome remettrait tout en question, altérerait les relations avec la France, à un degré que nous ne pouvons pas prévoir, et, enfin, compromettrait d'une façon presque irrémédiable l'œuvre politique à laquelle M. Rattazzi semble vouloir attacher son nom. »

OPINION NATIONALE.

On lit dans l'*Opinion Nationale*, sous la signature de M. Gueroult:

— Vous ne me reconnaissez pas, dit-il répondant à l'air étonné d'Albert. Comment va notre ami Samuel Monnaz?

— Samuel? répéta Albert. Bien, je crois. Il y a quelque temps...

— N'habitez-vous plus Lausanne? Vous êtes bien M. Albert Schaeffer!

— Oui, monsieur.

— Eh bien, ne vous souvenez-vous pas de ce dîner où nous nous rencontrâmes chez Samuel? Nous étions une douzaine. J'eus le plaisir de causer avec vous, et le lendemain, quand j'allais visiter ma cousine, mademoiselle Dubois, apprenant que vous étiez son locataire, je vous demandai, vous étiez sorti. En vous apercevant tout à l'heure, je vous ai reconnu tout de suite.

— Et moi aussi, je vous remets parfaitement à présent, dit Albert avec vivacité. Et je suis enchanté de cette rencontre et très-reconnaissant de votre souvenir.

Ainsi parlant, il pressait avec effusion la main de l'étranger dont il ne se rappelait cependant pas en aucune façon ni le nom ni les traits. Mais pouvait-il ne pas profiter d'une rencontre si inespérée? Cet homme sortait de chez madame Muller, et il était parent de Marie.

— Oui, répéta-t-il encore, je me rappelle très-bien... Vous vous nommez...

— Frantz Hofer.

— Frantz Hofer, c'est cela. Et vous habitez Berne?

— Ici sur cette place, chez ma sœur, une veuve qui s'appelle madame Muller. Vous viendrez me voir. Ma sœur est une grande amie de mademoiselle Dubois. Comment se porte la chère cousine?

Cette question déconcerta complètement Albert.

— Vous ne l'avez pas vue... depuis longtemps?...

— Non; pas depuis mon voyage à Lausanne.

— Voulez-vous que nous entrions ici? continua M. Hofer en ouvrant la porte d'un café. J'aurai le plaisir de causer un moment avec vous, et puis-je vous êtes étranger

« Quand un gouvernement y aurait digne de commander à une nation intelligente, a acquis la certitude qu'un changement dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat est devenu nécessaire, il ne leur propose pas, il l'impose; la transaction s'opère plus tard et sur le fait accompli. Si la Révolution française avait négocié sur les biens du clergé, sur les registres de l'état civil, sur le mariage civil, sur la liberté des cultes, elle négocierait encore et n'aurait rien obtenu. Au lieu de négocier, elle a affirmé et réalisé dans les faits les nouveaux principes qu'elle apportait au monde. La transaction est intervenue plus tard. Le clergé a gémi, il a protesté, mais il s'est soumis. Nos pères, sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, ont ouvert la voie véritable. Quand on voudra faire en Italie, ou ailleurs, quelque chose de sérieux, on reviendra au procédé de nos pères; tout le reste est illusion, déception, partage dans le vide, lutte radicale contre l'immobilité systématique. Quand on veut déplacer une borne, on ne lui fait pas de harangue; on la prend et on le transporte. »

Pour extrait: A. Layton.

Nouvelles du jour

L'Empereur et le roi du Portugal ont fait aujourd'hui une excursion à Compiègne et à Pierrefonds.

— D'après un journal semi-hebdomadaire, pendant le congé d'un mois que M. Rouher va passer aux eaux de Carbad, le portefeuille des finances sera tenu par M. le marquis de La Valette. Il n'y aurait alors de titulaire définitif qu'après les vacances et à la veille de la session complémentaire.

— Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'y a rien de fondé dans le bruit d'après lequel le contingent actif de 1867 serait prématurément appelé sous les drapeaux. L'administration de la guerre ne songe nullement à devancer l'époque ordinaire des convocations, c'est-à-dire la mi-octobre.

— Demain dimanche, 28 juillet, aura lieu au palais de l'Industrie, un second festival de musique militaire. L'immense nef est, pour ainsi dire, louée d'avance, s'il est vrai que 20,000 personnes munies de billets, n'ont pu entrer dimanche dernier.

Le *Mémorial diplomatique* a des informations mexicaines dont-il résulte que la mission de l'amiral Tegethoff à toute chance de réussir auprès de Juarez. « L'amiral, dit la feuille autrichienne, se bornera à réclamer le corps de l'Empereur Maximilien au nom de la famille impériale, et particulièrement de sa mère, l'archiduchesse Sophie. On espère que, formulée en ces termes, la demande ne sera pas déclinée. » Le même journal dit que le gouvernement autrichien fait les plus actives démarches pour obtenir le rapatriement de cinquante de ses nationaux, officiers et soldats, compris dans la capitulation de Queretaro et qui sont prisonniers des juaristes.

— On sait qu'une ordonnance royale prescrivit l'abstention de tout travail le dimanche en Espagne. Un journal de Madrid annonce qu'une déléation de coiffeurs et perruquiers s'est présentée chez le gouverneur syndic pour réclamer une exception en faveur de leur industrie. Le magistrat municipal a repoussé formellement la requête des Figaros madrilènes. Si bien que les majos et les manolas seront obligés de se faire raser et coiffer le samedi pour le

à Berne, si je puis être bon à quelque chose... Comment Samuel ne vous a-t-il pas adressé à moi?

Ils passèrent ensemble le reste de la soirée et firent assaut de cordialité l'un pour l'autre. On eût dit qu'ils avaient pour cela chacun quelque raison secrète.

Depuis, ils se rencontrèrent souvent. Albert alla quelquefois chez Frantz. Le cœur lui battait fortement dans cette maison où il soupçonnait toujours que pourrait être Marie; et cependant, plus il y pénétrait, plus cet espoir s'affaiblissait en lui. Peut-être même n'était-ce que faute d'un autre aliment que l'espérance d'Albert s'attachait là, et c'était par la même raison que la connaissance de Frantz lui était précieuse; malgré le peu d'avantage qu'elle paraissait offrir à sa recherche.

Secondés l'un et l'autre par une bonne volonté mutuelle, ils étaient intimes au bout d'un mois. Il se trouvait Frantz, qui était très-répandu à Berne, connaissait le propriétaire du logement d'Albert. Bon gré mal gré, il présenta son ami dans la maison, et le recommanda chaudement aux soins de madame Leüg, la femme du marchand mercier. Albert ne put s'empêcher de reconnaître par quelques visites les soins et les complaisances dont il fut l'objet. Son air sérieux et triste lui attira l'estime du mercier, un digne homme qui déclamaient souvent contre les folies de la jeunesse d'un présent et qui cherchait un mari posé pour sa fille. Madame Leüg le trouvait très-intéressant. Louisa Leüg, fille de vingt ans, aux yeux noirs et au maintien modeste, fut la seule de la famille qui n'exprima pas son opinion.

De temps en temps, Albert se hasardait à questionner Frantz Hofer sur mademoiselle Dubois; mais les réponses qu'il recevait lui enlevaient l'espérance de savoir quelque chose d'elle parce qu'un nouvel ami. Frantz paraissait croire que mademoiselle Dubois habitait toujours Lausanne, et madame Muller n'en avait point de nouvelles. A son tour, Hofer vint à interroger Albert sur les motifs de son séjour

dimanche. Et notez que la mesure s'applique non-seulement à Madrid, mais à toute l'Espagne.

— Les portes de la prison de Clichy ont été ouvertes ce matin. Un grand nombre de curieux assistaient au déménagement des cent et quelques détenus que renfermait l'établissement pénitentiaire. Parmi eux se trouvaient quatre négociantes, incarcérées pour dettes. Il n'est pas plus exorbitant, après tout, qu'une femme signe des lettres de change, qu'il n'est bizarre d'en voir rôder, le sac au bras et le carnet à la main, aux abords de la Bourse.

La libération des détenus pour dettes en province a dû avoir lieu aujourd'hui également, prescrite par la voie télégraphique.

— La commune de Londres a décrété qu'une tablette commémorative serait placée au n° 3, à de King-Street, Saint-James, maison qu'occupait l'Empereur des Français lorsqu'il habitait l'Angleterre.

Pour extrait: A. Layton.

COUR D'ASSISES DE L'ARIÈGE.

AFFAIRE LABASTIDE-BESPLATS

Assassinat de M. Bugad de Lassalle et de ses trois domestiques.

L'émotion causée par l'horrible crime de Labastide-Besplats, dont nous avons rendu compte en 1864, et les dramatiques péripéties qui l'ont snivi est à peine calmée, que, de nouveau, les débats vont s'ouvrir sur cette grave affaire et appeler l'attention publique sur les lugubres détails de l'assassinat de M. Bugad de Lassalle et de ses trois domestiques.

Des deux accusés de 1864, l'un, Jacques Latour, a porté la tête sur l'échafaud; l'autre Andony, dit l'Hercule, est mort à Gayenne, où il subissait sa peine aux travaux forcés à perpétuité.

Un troisième accusé, Sallot, dit Casque de Fer, comparait aujourd'hui devant la justice.

Une centaine de témoins ont été assignés; on croit que l'affaire occupera sept ou huit audiences.

Après l'appel de MM. les Jurés, l'accusé est introduit. Pierre Sallot est d'une taille au-dessus de la moyenne. Sa physionomie est agréable, son visage est régulier, ses traits sont très accentués, ses yeux bleus sont d'une grande mobilité; il porte des moustaches et une barbe blonde. Son attitude est des plus convenables; son costume accuse une grande misère; le vêtement qui recouvre ses épaules, et qui a dû être un paletot, est déchiré en plusieurs endroits.

Après l'interrogatoire de l'accusé, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation:

L'accusé nie les faits et circonstances qui lui sont imputés.

Dans l'audience de mardi, 52 témoins ont été entendus.

On mande de Foix au *Journal de Toulouse*:

« Il y a deux catégories de témoins: la première a pour but d'établir les relations de l'accusé avec Andony et Latour; la deuxième son alibi.

« A la fin de l'audience d'aujourd'hui, s'est produit un grave incident, à l'occasion des témoins et relativement à l'alibi.

« L'acte d'accusation parle d'un nommé Pergolat, chanteur ambulant, témoin invoqué par l'accusé pour constater sa présence à Tarbes, le 24 février, témoin qui n'avait pu être retrouvé pour déposer dans l'instruction.

« Pergolat a comparu aujourd'hui. Lui et sa femme affirment que l'accusé Sallot était à Tarbes, le jour du crime. Pergolat a été menacé d'être arrêté sur l'audience.

« Cet incident est grave pour la défense. »

à Berne. Je cherche quelque chose à faire, fut la réponse d'Albert qui n'avait plus d'argent.

— Eh! mais, s'écria Frantz, vous seriez mon homme. Voulez-vous me remplacer?

— Comment cela?

— Voici la chose. — Je suis employé depuis trois ans, comme vous savez, dans une maison de banque de cette ville, où, moyennant six heures de travail par jour, mes appointements sont de deux mille francs. Or, tout récemment une vieille tante que j'ai à Leipzig, étant devenue veuve, désire m'avoir chez elle pour l'aider dans son commerce et très-probablement pour me faire son héritier. La chance n'est pas à dédaigner. Je partirais donc sans délai, s'il m'était possible de ne pas laisser mes patrons dans l'embarras. Comme ils ont toute confiance en moi, ils m'ont chargé de procurer moi-même celui qui doit me remplacer. Et si cela vous convient...

— Vous me donnez là une preuve de confiance... dit Albert étonné.

— Ne sommes-nous pas ami? Un mois ne suffit-il pas pour se connaître? D'ailleurs, avant de nous rencontrer ici, je savais parfaitement quel homme vous êtes, et c'est pourquoi j'ai recherché votre connaissance. Voyons, acceptez-vous?

— Mais, dit Albert, êtes-vous sûr d'abord qu'on m'acceptera?

— Présenté par moi, cela est certain.

Le lendemain, ils allèrent ensemble chez MM. C. et W. riches banquiers de Berne. Albert fut accepté. Sous la direction de son protecteur, il se mit au courant du travail; huit jours après, il était employé en titre.

(La suite au prochain numéro.)

— La Cour d'assises de l'Ariège a acquitté l'accusé Sallot.

Pour extrait : A. Layrou.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

LES FÊTES DE ROME.

RETOUR DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE.

I. — Coup-d'œil rétrospectif sur les solennités de Rome.

Rome, par la splendeur de ses fêtes religieuses, par la pompe imposante de ses cérémonies, offrait au monde, il y a peu de jours, l'un des plus beaux, des plus saisissants et des plus grandioses spectacles, qu'il ait été permis de voir sur la terre, depuis que la capitale de Césars est devenue la capitale du Christianisme. L'Eglise universelle, représentée et personnifiée par son Souverain Pontife, par ses cardinaux, par ses archevêques et ses évêques, venus de toutes les parties de la terre, célébrait, dans la Ville-Eternelle, la fête solennelle du dix-huitième anniversaire séculaire du glorieux martyr des deux princes des Apôtres, Saint Pierre et Saint Paul, qui versèrent leur sang et subirent la mort, pour proclamer, à la face du monde, la divinité de Jésus-Christ, et faire triompher la vérité évangélique. Elle a rebasé ces fêtes extraordinaires par la canonisation de nouveaux Saints, en inscrivant dans les fastes de l'Eglise d'autres héros du Christianisme, proposés à l'imitation et à la vénération des générations présentes et des générations à venir.

Lorsque le Souverain Pontife, l'admirable Pie IX, annonça au monde, longtemps à l'avance, ces solennités majestueuses, — les ennemis de l'Eglise répondaient par un sourire de dédain. Ils espéraient dans leur cœur et plusieurs disaient ouvertement, qu'à l'époque fixée pour ces pompeuses fêtes, la Révolution tiendrait Rome en sa puissance, et que le Pape aurait pris le chemin de l'exil. Et Pie IX, qui poursuit toujours avec un inébranlable courage sa mission sublime, Pie IX, toujours ferme dans sa foi aux glorieuses destinées de l'Eglise, conservait une sérénité inaltérable; et il attendait avec confiance, et il faisait sans crainte les préparatifs des fêtes annoncées. Une voix intérieure, qui était la voix divine, lui disait assez haut que la tempête contre l'Eglise serait encore une fois conjurée. Ceux qui convoitaient la ville de Rome comme une proie qui leur échappe toujours, ont eu beau s'agiter et ourdir des projets; ils n'ont pu les réaliser; et ils ont appris une fois de plus que toutes les manœuvres humaines s'évanouissent comme la fumée devant les desseins providentiels. En présence de l'audace effrénée des ennemis du Christianisme, Dieu a voulu qu'en 1867, l'Eglise universelle pût accomplir, sans orage, une manifestation éclatante. Il a voulu qu'elle s'affirmât dans sa grandeur et dans sa force; qu'elle proclamât, à la face des nations, son autorité divine et cette puissance invincible qu'elle puise incessamment dans l'unité de sa foi, de sa morale et de son culte.

Voilà ce qui vient de s'accomplir, à Rome, avec une pompe et une magnificence inouïes, par la célébration des plus splendides fêtes qu'il soit possible de réaliser sur la terre.

L'objet principal et direct de ces solennités a été de proclamer, d'honorer et de glorifier le martyr et le triomphe des deux plus grands Apôtres de Jésus-Christ, Saint Pierre et Saint Paul. — St. Pierre, le chef du collège apostolique, choisi par le Sauveur du monde pour être son Représentant et son Vicaire sur la terre, pour gouverner l'Eglise universelle, et transmettre à tous ses successeurs, les Pontifes Romains, la suprême et divine puissance, dont il est investi; — St. Paul, le plus éloquent et le plus ardent des propagateurs de l'Evangile sur la terre, le plus sublime des docteurs de l'Eglise, ravi jusqu'au troisième Ciel, en récompense de ses hautes vertus.

Lorsque ces deux intrépides héros du Christianisme ont répandu dans le monde la divine semence de l'Evangile, et posé les fondements inébranlables de l'Eglise, lorsqu'ils ont terminé leur mission terrestre, Dieu veut que leur sainte et courageuse vie soit couronnée par le plus beau des triomphes, la mort des martyrs. Tous deux, le même jour, ont scellé de leur sang la doctrine sacrée de Jésus-Christ. Le 29 juin de l'an 67, par les ordres du barbare Néron, St. Pierre et St. Paul, par martyrisés, à Rome et la capitale du Paganisme à l'insigne honneur d'être consacrée au Christianisme par leur sang précieux.

Leurs tombeaux sont devenus glorieux, et leur belle vie n'a cessé, depuis dix-huit siècles, de rayonner dans le monde d'une splendeur céleste. L'Eglise de J.-C., dont ils ont été les plus actifs fondateurs, dont la destinée est d'être toujours attaquée et de triompher toujours, poursuit, de siècle en siècle, le cours de ses triomphes et de ses inépuisables bienfaits. Les ennemis et les persécuteurs de l'Eglise se sont succédés, et ils ont disparu tour à tour. L'empire Romain s'est écroulé sous le poids de ses excès et de ses crimes. Rome, la maîtresse du monde par la puissance du glaive, est devenue la ville des Papes, la Jérusalem sacrée du Christianisme. Sur les ruines de l'Empire Romain, d'autres nations se sont organisées, sous l'influence de la doctrine évangélique. D'âge en âge, l'humanité subit des transformations nouvelles. Mais au milieu de ce renouvellement incessant des choses humaines, l'Eglise universelle et divine de Jésus-Christ demeure toujours debout, toujours victorieuse, toujours inaltérable dans sa foi, dans sa puissance morale. Rome, capitale du monde Chrétien, Rome la Cité des Souverains Pontifes, chefs suprêmes de l'Eglise, est et demeure toujours, par l'autorité divine du Siège Apostolique, le centre de cette unité imposante, qui réunit dans une sphère immense tous les Catholiques du monde. C'est de là que découlent l'autorité et le caractère sacré de l'Episcopat, dans tout l'univers Catholique. C'est de là que rayonnent constamment sur le monde la puissance et la bienfaisance divine.

En célébrant cette gloire séculaire du martyr de St. Pierre et de St. Paul, et ces merveilleux triomphes de l'Eglise Catholique, le bien-aimé Pontife Pie IX a voulu rattacher à ces réjouissances une autre grande et extraordinaire cérémonie, la Canonisation de 25 nouveaux Saints. En cet heureux jour du 29 juin, le Chef et le Docteur de l'Eglise Catholique a décerné les honneurs et le culte des Saints aux Martyrs de la foi, — Josaphat Kuncevicz, évêque de Polotsk; — à Pierre d'Arbus; — à Nicolas Pichi et à ses dix-huit Compagnons; — aux deux Confesseurs de la foi,

Paul de la Croix et Léonard de Port-Maurice; — et enfin aux deux illustres Vierges, Marie Françoise des Cinq plaies de Notre Seigneur, et Germaine Cousin, de Pibrac (diocèse de Toulouse).

Ainsi s'enrichissent, dans tous les temps, les annales du Christianisme, et l'Eglise se réjouit de voir s'augmenter le nombre de ses héros chrétiens, qui deviennent nos protecteurs auprès de Dieu, et qui sont dignes de nous servir de modèles par l'ascendant de leurs vertus.

A l'appel du Chef Suprême de l'Eglise, convoquant l'Episcopat à ces fêtes solennelles, l'univers catholique s'est ému; et il a tressailli d'une religieuse allégresse. Les nations Catholiques de l'Europe et les contrées les plus lointaines de la Terre ont vu les Evêques s'acheminer vers la Ville Eternelle; de nombreux pèlerins, prêtres et laïques, marchaient à leur suite.

Dès les premiers jours de Juin, les étrangers commençaient à arriver fort nombreux dans Rome; et à mesure qu'on approchait du grand jour, où devaient être célébrées les fêtes séculaires, l'affluence devenait de plus en plus étonnante.

Le Sacré-Collège des Cardinaux a vu réunis 46 de ses membres. — Les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques ont dépassé 500. En y ajoutant 200 membres de la Prélature Romaine ou de la Prélature étrangère, on arrive au chiffre de plus de 700 Prélats. Quelle merveilleuse réunion de science, de talents et de vertus! C'est assurément la plus auguste assemblée qu'il soit possible de former sur la terre.

Plus de vingt mille ecclésiastiques et plus de cent mille pèlerins laïques, venus des diverses contrées catholiques, ont assisté aux solennités Romaines.

Pendant les jours qui ont précédé ces fêtes séculaires, la visite des monuments de Rome était naturellement pour les étrangers un spectacle saisissant et une fête continuelle de religieuse admiration. Les monuments en tout genre qui s'élèvent dans Rome, ses Eglises, les plus imposantes du monde, les chefs-d'œuvre des arts qui les décorent d'une richesse incomparable, font partout éclater un caractère religieux, et offrent quelque chose d'émouvant et d'auguste, qui frappe, qui étonne, qui ravit et transporte les âmes. Rome est par-dessus tout la Cité des monuments; et le vrai croyant qui les contemple demeure comme terrassé par la majesté divine. Rome lui apparaît comme un reflet des splendeurs éternelles, comme le vestibule terrestre de la cité de Dieu.

Plusieurs solennités importantes ont aussi attiré l'attention et la curiosité des étrangers, avant la grande fête du 29 juin.

Le 17 juin, le Souverain Pontife a reçu les félicitations du Sacré-Collège, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement. Plus de 200 Evêques faisaient partie du cortège. Les cardinaux n'étaient ici que l'écho de l'univers Catholique. Partout, en effet, on regarda le long règne de Pie IX comme un des plus grands et des plus glorieux pontificats. Dans l'histoire de notre siècle, — au-dessus des générations qui passent, des peuples qui s'agitent, des orages qui grondent et qui passent tour à tour, on verra toujours dominer la majestueuse figure de Pie IX, rayonnant d'une lumière immortelle.

Le 21 juin, jour anniversaire du couronnement de Pie IX, il y a eu une cérémonie pontificale à la chapelle Sixtine. Le soir, les palais et beaucoup de maisons particulières ont été splendidement illuminés.

Le 25 juin, Pie IX a reçu officiellement, dans la Chapelle ou plutôt dans la Salle qui règne au-dessus du portique de St. Pierre, — la Sixtine étant de beaucoup insuffisante, — les Prêtres catholiques, accourus à Rome pour prendre part aux réjouissances de l'Eglise. Une touchante allocution leur a été adressée par le Saint-Père.

Les étrangers, arrivés à Rome, ont eu l'avantage d'être témoins de la pompeuse solennité de la Fête-Dieu. La procession a été d'une beauté et d'une magnificence merveilleuses. On y voyait plus de 300 Archevêques, ou Evêques, et 38 Cardinaux.

Le grand jour des fêtes séculaires était le 29 Juin. Une neuvaine en l'honneur des deux Princes des Apôtres, St. Pierre et St. Paul, a été célébrée dans toutes les églises de Rome, pour servir de préparation à la solennité. Le 28, toutes les cloches de Rome, sonnant à grande volée, jetaient dans les airs leurs voix retentissantes, pour annoncer à la Ville et au monde les grandes choses du lendemain.

La basilique de St. Pierre, chef-d'œuvre du Catholicisme, a vu célébrer dans son immense enceinte ces solennités incomparables: c'est le plus vaste monument du monde; soixante-mille personnes peuvent y circuler librement. C'est là que le génie de Michel-Ange a immortalisé ses plus sublimes créations. Comme l'a dit un illustre écrivain, « Saint-Pierre est véritablement l'apothéose en pierre, la transfiguration monumentale de la Religion Chrétienne ». Les colonnes et les voûtes superbes, qui semblent monter et s'agrandir, pour élever les âmes vers Dieu, les splendides mosaïques, le marbre, le bronze, l'argent et l'or, qui rehausse ce Temple d'une magnificence éblouissante, les chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture, qui animent et vivifient ce merveilleux monument, toutes ces beautés indescriptibles font de cette Basilique le temple le plus grandiose de l'univers et le plus digne de Dieu.

Une des plus imposantes processions, qu'il soit possible à l'imagination de concevoir, a précédé les cérémonies de l'intérieur du Temple. C'est là qu'au milieu d'une innombrable foule, qui encombrait, pieuse et recueillie, les rues et les places publiques, on a vu défiler majestueusement les représentants de l'univers Catholiques, précédant le Chef Suprême de l'Eglise. Vers sept heures du matin, le cortège sacré a pénétré dans l'immense Basilique: plus de soixante-mille personnes remplissaient les diverses parties de son enceinte. Pendant six à sept heures, on a vu s'y succéder les plus magnifiques et les plus émouvantes cérémonies qu'on puisse réaliser sur la terre: les unes avaient pour objet la Canonisation des nouveaux Saints, les autres, la glorification de St. Pierre et de St. Paul.

Lorsque le chef de l'Eglise, du haut de la chaire de St. Pierre, a prononcé la grande et définitive sentence de la Canonisation, les cloches de la ville, les trompettes et les canons ont jeté leur grande voix, comme pour annoncer à l'univers la gloire des Saints, qu'on venait de proclamer.

La messe a été célébrée avec la majesté la plus splendide par le Souverain Pontife, sur le tombeau

de St. Pierre, en face de la chaire sacrée. Il a prononcé après l'Evangile, une pathétique allocution, sur le double objet de la fête, la canonisation des Saints et l'immortel triomphe des deux Princes des Apôtres.

En présence de cette immense foule d'assistants, réunis dans ce temple majestueux, à la vue de ces cérémonies si augustes et si ravissantes, en entendant ces chants harmonieux et sublimes, formant trois chœurs magnifiques, qui semblaient unir les réjouissances de la terre aux concerts des Anges, en admirant ces lustres et ces lumières étincelantes, resplendissant comme un reflet du Ciel, l'âme se sentait invinciblement dominée par les plus religieuses émotions, et comme transportée dans les sphères célestes. Ce spectacle grandiose, offrait la plus haute et la plus imposante manifestation de l'Eglise militante: c'était pour les habitants de la terre le plus pur rayonnement des splendeurs éternelles.

Le soir de ce grand jour, une illumination générale et des feux d'artifice ont couronné ces solennités à jamais mémorables.

Le lendemain, 30 juin, une autre pompeuse cérémonie a été célébrée dans la superbe Basilique, de St-Paul-hors-les-murs, qui s'élève, à une lieue du centre de la ville, sur les rives du Tibre. Cette Basilique, si riche de colonnes, de marbres, de statues, de tableaux, de mosaïques, n'avait jamais vu dans son enceinte une assemblée aussi auguste et de solennité plus magnifique.

En rentrant dans la ville, le Souverain Pontife, passant au milieu d'un peuple immense, a été l'objet de la plus éclatante ovation. Cette foule enthousiaste, qui ne pouvait contenir ses émotions, était comme le grand écho des nations catholiques, pour acclamer les vertus du Pontife et les triomphes de l'Eglise.

II — Rentrée de Monseigneur dans la ville de Cahors.

Depuis les premiers jours de juin, le Diocèse de Cahors était privé de la présence de son Evêque. Comme la plupart des Evêques de France, Mgr Grimaud avait suivi le grand élan qui attirait l'Episcopat catholique dans la Capitale du Christianisme. — Bien qu'il soit depuis peu de temps à la tête de notre Diocèse, les éminentes qualités qui le distinguent lui ont déjà conquis les cœurs. Aussi les habitants de Cahors, comme ceux des autres parties du Département, avaient appris avec bonheur la nouvelle de son retour.

La rentrée de Mgr dans sa ville Episcopale a été faite solennellement par une cérémonie religieuse. Mercredi, 24 juillet, vers sept heures du soir, Sa Grandeur est arrivée à Cahors par la route de Mercurès. La voiture qui portait le Prélat a parcouru les boulevards; il saluait gracieusement les spectateurs qui s'étaient placés sur son passage. Les cloches lançaient à grande volée leurs voix aériennes, pour annoncer les joies de la Cité.

A l'entrée de la Cathédrale, MM. les Vicaires Généraux, MM. les Chanoines, le Clergé de la ville et les ecclésiastiques arrivés des cantons environnants, ont reçu le Prélat. Monseigneur s'est revêtu de ses ornements pontificaux; et puis il a été harangué par M. l'Abbé Martin, Doyen du Chapitre et Vicaire-Général. Sa Grandeur lui a répondu par quelques bienveillantes et touchantes paroles.

Précédé de son cortège, qui a défilé processionnellement, le Pontife a pénétré dans la nef du temple, et il est allé se prosterner, pendant quelques instants, dans la Chapelle du St-Sacrement. Tandis que l'orgue faisait entendre ses accents solennels, le cortège a continué sa marche, et Monseigneur bénissait l'immense assistance, qui remplissait la nef, les chapelles, les tribunes, les galeries et les pourtours. Le clergé a pris place dans le Chœur, qui avait été gracieusement décoré pour la solennité. On y remarquait des tentures rouges, parsemées d'étoiles, ornées de banderoles, avec de nombreux écussons, représentant les armoiries de Mgr l'Evêque, du Chapitre de la Ville.

Au pied du Maître-Autel, Sa Grandeur a entonné le Te-Deum. Après l'exécution de ce beau cantique d'actions de grâces, où les sons majestueux de l'orgue alternaient avec les voix humaines, le Pontife a paru dans la Chaire sacrée, ayant près de lui deux de ses Vicaires-Généraux et les divers officiants qui l'accompagnaient. Sur le devant de la Chaire, on avait représenté fort à propos les insignes de la Papauté, la tiare et les clefs. Tous les regards des auditeurs se sont portés aussitôt sur le Prélat. Tous étaient avides de l'entendre parler de son voyage, des solennités de Rome et du chef de l'Eglise. Sous l'empire des grandes émotions qui l'agitaient, — d'une voix vibrante et pathétique, — il a parlé avec cette éloquence du cœur, qui frappe et qui captive. Nous avons recueilli les parties les plus importantes et les plus remarquables de ce discours. Nous en rapporterons ici la substance et l'esquisse.

En revenant de Rome, le Prélat ne peut s'empêcher de proclamer avant tout que son cœur déborde d'émotion, et son âme de reconnaissance. On vient de chanter au pied des autels, et sa bouche ne peut que continuer l'hymne de la reconnaissance. Il remercie la Providence de l'avoir conduit et protégé dans l'heureux pèlerinage qu'il vient d'accomplir.

Lorsque, du haut de cette chaire, il y a un an à peine, il fit entendre pour la première fois sa parole, dans ce temple, ce qui dominait dans son cœur, c'était un sentiment de paternelle affection pour ses chers Diocésains. En revenant aujourd'hui parmi eux, il éprouve toujours, mais à un plus haut degré, le même sentiment.

A l'appel du Souverain-Pontife, qui était pour lui un ordre, il est parti, pour aller dans la Ville Eternelle visiter les tombeaux des Saints Apôtres, et prendre part aux imposantes solennités de l'Eglise. Ce n'a pas été sans regrets, qu'il s'est séparé, pour quelques jours, de ses enfants bien-aimés; mais il est parti pour aller remplir un devoir de sa charge pastorale.

Aussitôt qu'il l'a pu, il s'est hâté de reprendre le chemin de son Diocèse. Il a résisté aux desirs de l'amitié et aux exigences de la parenté, pour revenir au milieu de ses enfants, afin de continuer l'œuvre de son dévouement pour le salut de son troupeau. Il lui tardait d'apporter à son Diocèse les bénédictions du Père commun des fidèles, du Chef suprême de l'Eglise, de Celui dont il est lui-même le fils Spirituel. Il va donc répondre à l'attente de ses auditeurs, en leur parlant de Rome et de Pie IX, et des impressions

qu'il a reçues dans cette merveilleuse capitale du monde chrétien.

Il n'entreprendra pas de leur faire le récit des magnifiques solennités qui ont été célébrées dans la Ville-Eternelle, pour exalter les triomphes de St. Pierre et de St. Paul, et pour la Canonisation des Saints. L'Univers Catholique en a retenti, et le grand écho en est arrivé dans ce Diocèse. Ses auditeurs ont assez appris avec quel élan les membres de l'Episcopat Catholique se sont rendus à l'appel du Souverain-Pontife. Ils sont accourus de toutes les contrées de la Terre, de l'extrême Orient, comme du fond de l'Occident, des régions de l'Amérique et des îles les plus lointaines. Des prêtres fort nombreux et des milliers de pèlerins, qui avaient entendu cet appel, formaient à cette auguste Assemblée d'Evêques un admirable et majestueux cortège.

On reconnaît la visiblement le doigt de Dieu. L'assistance de l'Esprit-Saint s'est visiblement étendue sur l'Eglise et en particulier sur son Chef vénéré, Pie IX, dans sa verte vieillesse, montre toujours la vigueur et l'ardeur de la jeunesse. Il présidait à toutes les réunions et à toutes les solennités. Il était partout à son poste et partout le premier. Au milieu des cérémonies les plus longues et les plus fatigantes, qui semblaient devoir l'accabler, il était infatigable. Il montrait toujours une force sur-humaine, signe visible de la protection divine. Il se délassait en donnant chaque jour des audiences aux Evêques, pour s'entretenir avec eux de l'état de leurs Diocèses et de leurs divers besoins, de leurs tristesses et de leurs joies, de leurs consolations et de leurs espérances.

Le Prélat en a fait lui-même l'expérience, lorsqu'il a eu l'insigne honneur d'être reçu par le Souverain-Pontife. Il a surtout admiré en lui la force morale. Il ne perdra jamais le souvenir de sa bonté, de sa sérénité, de sa tendresse paternelle, de l'inépisable effusion de sa charité. Il n'a pu lui rendre compte de son administration Episcopale, car il n'a fait encore que passer dans son Diocèse. Mais il lui a parlé avec bonheur de la foi et de la piété de ses chers Diocésains, et des éclatants témoignages d'attachement à l'Eglise, qu'il a reçus dans les différentes paroisses qu'il lui a été donné de visiter.

Il a été heureux de déposer aux pieds du Saint-Père les pieuses offrandes du Diocèse de Cahors. Ces offrandes étaient sans doute bien faibles, comparées à celles que d'autres Evêques lui apportaient de leurs riches Diocèses: Elle n'était pour ainsi dire que le denier de la Veuve et l'obole de l'Indigent: Mais il a pu donner l'assurance qu'elles portaient de cœurs dévoués.

Le Diocèse de Cahors occupe une place marquée dans le souvenir de Pie IX. Avec cette mémoire lumineuse et fidèle qui le distingue, il avait encore présents les entretiens qu'il eut autrefois avec Mgr. Bardou, sur l'état de son diocèse. Avec quelle ardente charité il a prodigué ses bénédictions sur le Pasteur et sur le troupeau! Il a béni les prêtres, pour qu'ils poursuivent leur mission avec courage, en luttant contre le mal, en répandant les bienfaits de la Religion. Il a béni les fidèles, pour qu'ils demeurent fermes dans la Foi, pour qu'ils persévèrent et se fortifient dans la Vertu. Il a béni les représentants de l'autorité civile, pour qu'en travaillant au maintien de l'ordre matériel, ils veillent aussi sur l'ordre moral, et qu'ils se montrent dociles à l'autorité de l'Eglise, qui est la première de toutes et la plus respectable.

L'orateur aborde alors des pensées d'un autre ordre. Il voit dans les regards des Auditeurs qu'ils ne sont pas encore satisfaits et qu'ils attendent autre chose. Ils semblent l'interroger et lui dire: Que pense le Souverain Pontife, que pense l'Episcopat de l'avenir de la papauté et de l'avenir de l'Eglise? Il va donc leur dire à ce sujet ses pensées et ses impressions. Les étrangers, qui sont allés en Italie, ont trouvé partout, dans la Capitale du Christianisme l'ordre, la paix et la confiance. Les Romains n'ont cessé de montrer le plus profond respect et la plus grande déférence pour les Evêques et pour les Prêtres. Ils ont été pleins de bienveillance et de cordialité pour tous les étrangers. Ils ont donné des preuves non équivoques de leur attachement au Pape, comme Pontife-Roi, et de leur dévouement pour les intérêts de la Religion.

Pie IX n'est pas sans doute dans une sécurité parfaite. Il n'est pas sans crainte et sans sollicitude sur l'avenir de l'Eglise. Il sait qu'il n'est pas à l'abri des complots des méchants. L'orage, soulevé par les ennemis du pouvoir temporel et spirituel, gronde et menace toujours. Mais ce qui a surtout frappé et surpris tous ceux qui ont eu l'avantage de voir de près le Souverain Pontife, c'est sa sérénité inaltérable, c'est sa confiance entière en la Providence. Il a une foi inébranlable dans le perpétuel triomphe de l'Eglise militante, dans cette grande promesse du Sauveur: Tu es Petrus, et super hanc petram edificabo Ecclesiam meam.

Il tressaillait d'une joie ineffable, en voyant avec quelle ardeur sa voix avait été entendue dans tout l'Univers Catholique. En voyant accourir, si nombreux autour de sa personne, les Evêques, les prêtres et les laïques, venant des différentes parties du Monde, il ne pouvait contenir les sentiments qui remplissaient son cœur. Ce qui vient de se passer à Rome a été une éclatante preuve de la puissance et de la vitalité de l'Eglise Catholique. En présence de la division qui règne si souvent dans les Sociétés humaines, cette unité si complète de croyance, qui distingue l'Eglise Catholique, est un caractère merveilleux et véritablement divin.

Tout ce qu'on peut dire au Souverain Pontife, sur les dangers qui menacent l'Eglise, ne saurait l'ébranler. Il poursuit son œuvre avec une confiance sans bornes. Il suit les inspirations que lui donne l'Esprit-Saint pour le gouvernement de l'Eglise, et il dispose de l'avenir comme il dispose du présent. Tout ce qu'on lui disait, sur les desseins funestes des ennemis de Jésus-Christ, pour empêcher les fêtes solennelles de 1867, ne paraissait le troubler en rien; et ces fêtes ont été célébrées dans un calme et un ordre providentiels.

Pour apporter de nouveaux remèdes aux maux de ces temps, aux besoins des peuples et de l'Eglise, Pie IX a annoncé la convocation prochaine d'un Concile Œcuménique. Aux grandes assemblées de ce genre, sont appelées de toutes les parties du monde tous les membres de l'Episcopat Catholique, qui sont sous l'autorité du Pape, les représentants de l'Eglise universelle.

Plus que jamais nous devons être convaincus de la

nécessité du pouvoir temporel de la Papauté, pour le libre et plein exercice de son pouvoir Spirituel et divin. Nous n'avons pas sans doute les secrets de l'avenir; nous ne savons pas les épreuves que Dieu réserve à son Eglise. Quand même il arriverait que le Saint-Siège perdrait pour un temps le pouvoir temporel, l'Eglise n'en poursuivrait pas moins sa divine mission. Mais pour le bien et la prospérité de la Religion, nous devons tenir, comme à un point capital, à la conservation de pouvoir temporel. Pour convoquer les Evêques aux grandes solennités de l'Eglise, pour les réunir en Concile, pour agir avec une complète indépendance, il faut que le Saint-Père puisse les recevoir dans son propre royaume.

Plus que jamais nous devons être convaincus de l'importance et des avantages du *denier de St. Pierre*. Le Pape a été dépouillé d'une partie de ses Etats, et ses charges n'ont pas diminué. Plus que jamais il a besoin de secours, pour les besoins des missions, pour toutes les grandes œuvres de l'Eglise.

Soutenir le Chef de l'Eglise, dans ses besoins temporels et Spirituels, est une œuvre Catholique et en même temps une œuvre Française. La France, dans tous les temps, a été l'instrument de la Providence pour la défense de la Papauté. Dans ces dernières années, des services signalés lui ont été rendus par le gouvernement de l'Empereur. Il nous appartient pas de sonder les secrets de la politique, et de rechercher les causes qui ont déterminé Napoléon III à retirer nos troupes de Rome. Mais on est persuadé, à Rome, qu'il désire sincèrement de maintenir et de consolider le pouvoir temporel du Saint-Siège. C'est, d'après son désir et par sa protection, qu'il y a aujourd'hui, à Rome, la Légion Française de volontaires, qui veille à la garde du Souverain Pontife.

En terminant son discours, Monseigneur l'Evêque exprime à ses auditeurs le désir et le vœu, qu'ils conservent précieusement dans leurs âmes les vérités qu'il vient de leur développer. Puissent-ils être de plus en plus attachés à l'autorité suprême de l'Eglise et au Chef qui la gouverne! Puisse la doctrine sacrée de Jésus-Christ diriger toujours leurs pensées et leur conduite! C'est par là qu'ils sauveront leurs âmes et qu'ils arriveront à la gloire éternelle.

Tel a été en substance le discours de Monseigneur, que nous avons esquissé à grands traits, en nous efforçant de demeurer toujours fidèle à la reproduction de ses pensées. Il a tenu, pendant près d'une heure, son immense auditoire, sous le charme de sa parole.

Les jeunes musiciens de l'Institution des *Petits-Carmes*, qui étaient venus prêter leur concours à la fête, ont exécuté avec beaucoup d'énergie et d'ensemble, un beau morceau de musique instrumentale. En même temps le grand autel du Sanctuaire a resplendi d'une magnifique illumination. La bénédiction solennelle du St-Sacrement a couronné ce jour de fête. La foule des assistants s'est écoulée avec ordre, pendant que la musique instrumentale faisait encore résonner ses harmonieux accords. Escorté des membres du clergé, le Prélat est rentré dans son palais Episcopal.

Parnac, 26 juillet 1867. — ADOLPHE GUILHOU.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES
1	Jeu. di.	s Pierre aux l.	Montcuq, Rouquayroux.
2	Vendr.	s Alph' osuo	Vigan.
3	Samed.	inv. s Etienne.	Cahors, Mertel.

N. L.	le 1, à 9 h. 38 m. du soir.
P. Q.	le 8, à 5 h. 41 m. du soir.
P. L.	le 16, à 8 h. 5 m. du soir.
C. D.	le 31, à 4 h. 53 m. du soir.
N. L.	le 31, à 4 h. 34 m. du matin.

M. le Préfet du Lot a reçu, pour être transmises à l'Empereur, les Adresses des conseils municipaux des communes de Ginouillac et de St.-Vincent-sur-Lot.

Par arrêté préfectoral du 26 juillet courant, le sieur Couderc (Prosper), de Limogne, a été nommé cantonnier de 3<sup>e</sup> classe, sur la route impériale, n° 111, en remplacement du sieur Labro, démissionnaire.

Par décision du 18 juillet courant, de M. le Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, M. Fieuzal, ancien receveur des actes civils à Brives (Corrèze), a été appelé à l'emploi de Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Pay-Evêque, en remplacement de M. d'Esparlès, mis, sur sa demande, en non-activité.

Les serruriers-menuisiers réunis se sont assemblés, le 26 juillet, jour de *Sainte Anne*, à la Mairie, pour réélire leur bureau. M. Nuejols a été réélu président. Un bal a terminé cette journée de fête.

PROGRAMME DE LA FÊTE PATRONALE D'ALBAS

4 août 1867.  
St-Etienne. Messe solennelle Chantée par l'Orphéon de la localité. Divertissements variés et publics. Grand bal public de jour et de nuit. Le soir, illuminations et feux de nuit.  
L'Orphéon d'Albas se fera entendre plusieurs fois, gra-

tatement le soir, dans une des salles de la Mairie, donnant sur la place publique. A la veille de partir pour le Concours de Paris, il y chantera ses meilleurs morceaux, entre huit et neuf heures.

Tout fait espérer qu'un Théâtre improvisé et public, procurera aux nombreux amis que nous attendons, un agrément nouveau, et, à moins de cas fortuit, des acteurs de mérite, aidés par des amateurs de la localité, donneront quelques Pièces choisies, bouffonneries et comiques. Un feu d'artifice sera tiré à la sortie de l'Orphéon. Albas sera toujours Albas, hospitalier et jaloux de bien accueillir voisins et étrangers. Heureux s'il réussit.

Théâtre.

Dimanche 28 juillet 1867.

Au Bénéfice des Artistes réunis en société.

LE MÉDECIN DES ENFANTS

Drame en cinq actes, par MM. Anicet-Bourgeois et A. d'Ennery.

Le 66

Opérette en un acte, paroles de M. Laurencin, musique d'Offenbach.

Bureau à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h. 1/4.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Les Artistes du Théâtre de Cahors, réunis en société, pour cette seule représentation, ont l'honneur de vous offrir le Spectacle de ce soir, et vous prient de leur donner, par votre présence, un témoignage tout spécial de votre bienveillance.

Vos respectueux serviteurs,  
LES ARTISTES DU THÉÂTRE DE CAHORS.

Voici le programme des fêtes de Sainte-Germaine qui auront lieu, dimanche, lundi et mardi prochains à Toulouse :

Le dimanche, 28 juillet, il y aura à la Métropole messe pontificale à 9 heures; après l'Evangile, lecture du décret de canonisation de la Sainte. Vêpres pontificales à trois heures, sermon prêché par Monseigneur l'Evêque de Rodez, salut au Très-Saint-Sacrement.

Le lundi 29 juillet, messe pontificale, à 9 heures; à trois heures vêpres pontificales, suivies d'un sermon prêché par Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, et du salut du Très-Saint-Sacrement.

Mardi 30 juillet, messe pontificale à 9 heures, suivie de la bénédiction papale, à laquelle est attachée une indulgence plénière; à 3 heures, vêpres Pontificales suivies des Complies et de la Procession générale.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

25 juillet Magnard (Eugène), faubourg St-Georges.  
26 — Guiraudet (Angéline), aux Ramonets.

Mariages.

25 juillet Frayssy (Jean), jardinier, et Simoni (Françoise).

Décès.

25 juillet Baffalo (Marguerite), 68 ans rue Donzelle.  
25 — Vincens-Sembel (Marie), 50 ans, faubourg St-Georges.  
26 — Bastit (Baptiste), tailleur d'habits, 41 ans, faubourg Labarre.  
26 — Robert (Jeanne-Marie) 58 ans, rue de la Liberté.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 o/ode 4 ans, à 8 ans d'échéance, S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ; Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Société Générale Algérienne.

Les souscriptions aux Obligations Algériennes de 500 fr. 5 o/o, émises au pair par la société Algérienne et garanties par les annuités de l'Etat, sont reçues : A Paris : à la Société Générale Algérienne, 13, rue Neuve-des-Capucines, et au Crédit Foncier de France, 19, rue Neuve-des-Capucines. Dans les Départements : aux Recettes des Finances, et chez tous les Correspondants du Crédit Foncier.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6<sup>e</sup> édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'Ecole de Médecine, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

EXPOSITION DE LONDRES 1862 GRANDE MEDAILLE UNIQUE

EXPOSITION DE PARIS 1867 MEDAILLE D'OR (UNIQUE)


**OUVRAGES DE A. PRÉTERRE CHIRURGIEN-DENTISTE.**

L'AURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET RÉDACTEUR EN CHEF DE L'ART DENTAIRE, 29, Boulevard des Italiens, à Paris.

EXTRACTIONS ET OPÉRATIONS DENTAIRES sans souffrance par le protoxyde d'Azote. Brev. s. g. d. g. — Brochure franco, 1 fr.	CONSEILS AUX PERSONNES QUI ONT PERDU DES DENTS Brochure franco 1 fr	DENTITION DES ENFANTS CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE Brochure franco 1 fr. Ces ouvrages s'envoient contre timb.-poste.	DES ELIXIRS ET POUDRES DENTIFRICES Avantages et inconvénients. — Notice sur la POUDRE et l'ELIXIR PRÉTERRE. — Brochure franco 1 fr.
--	---	---	---

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

**MAISON GREIL**

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

A VENDRE

**UNE MAISON**

Sise au fond du Fossés, en face la rue Brives. — Cette maison se compose d'une Cave, d'un Magasin d'Epicerie, aussi à vendre, et d'une arrière-magasin servant de cuisine; — d'un 1<sup>er</sup> et d'un 2<sup>e</sup> étages, composé chacun de deux pièces, et d'un grand Galetas. S'adresser, pour avoir des renseignements à M<sup>e</sup> Labie, notaire, ou à Delsol, Antoine, qui en est le propriétaire. — Les plus grandes facilités seront données pour le paiement.

MOULIN ET USINE DE COTY, A CAHORS ET MERCUÈS

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION DE TOULOUSE 1858 et 1865. EXPOSITION DE CAHORS 1865.

**CIMENT, PLATRES ET CHAUX HYDRAULIQUE**

**FABRIQUES DE M. HENRI CHAMBERT**

On donne avis qu'on trouvera, soit au magasin, situé à Cahors, sur le Quai, en face du vieux Pont, soit au moulin de Coty, du CIMENT et de la CHAUX dont la qualité, surtout pour le Ciment, rend ce produit hors de toute comparaison par les soins apportés à la carrière et à la fabrication.

LES PRIX SONT ETABLIS COMME SUIT :

**CIMENT : deux fr. cinquante l'hectolitre.**  
**CHAUX : un franc vingt-cinq**

On trouve aussi, dans ses magasins, les PLATRES de toute espèce en première qualité à des prix modérés.

Propriétaire du moulin de Coty, M. CHAMBERT rappelle aux propriétaires qui veulent bien lui accorder leur confiance pour la mouture des grains de toute nature, qu'ils peuvent faire peser leurs grains à l'entrée et à la sortie du moulin afin de pouvoir constater qu'ils n'ont à supporter que le strict déchet de la mouture.

PHARMACIE LACOMBE

**DULAC SUCCESSEUR**

SUR LES FOSSÉS A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS GUÉRISON ASSURÉE SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC. PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

**Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise**

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

**MAL DE DENTS**

Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS 1 fr. 50 le flacon

A Cahors, Pharmacie centrale, VIKEL.

FONDERIE DE MÉTAUX 2<sup>e</sup> FUSION

FONTES, CUIVRE, ZING ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE

A CAHORS SAMBIN ET BESANÇON FAUBOURG ST-GEORGES.

Charrues. Pièces mécaniques Balcons, Pilastre, Pitons de rampe, Croix, Appui de Communion, Vis de pressoir, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une Machine à Vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des bies à dépiquer sont invitées à s'adresser à MM. Sambin et Besançon qui se mettront à leur disposition et ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle, ou à M. Delrieu, Arquebusier, en face la Mairie, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

A LOUER

1<sup>o</sup> UN APPARTEMENT

AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE

2<sup>o</sup> UN MAGASIN

rue Fénélon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

MARBRERIE ITALIENNE

**DE SECONDO PASQUINO**

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ**

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

**DE CAHORS A ASSIER.**

Départ de Cahors : 4 h. du soir.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



**EAUX DE CRANSAC**

SOURCE GALTIER

Dépôt chez Burgalières, fils, LIQUORISTE, A CAHORS.

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.

**LE TEMPS**

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEETZER

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.